

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et à partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10

Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux - ZAC Bastide Niel - Avenant n°3 au marché subséquent n°10341U -
DECISIONS**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine MVRDV, par marché subséquent n°10341U, la définition du projet urbain de la ZAC Bastide Niel à Bordeaux pour un montant de 1 402 850 € HT.

Cette mission comporte la réalisation d'un plan guide, mis à jour et actualisé pendant la durée de l'accord-cadre, ainsi que l'établissement d'un système de management environnemental. À ces premiers éléments se sont ajoutées, comme convenu par l'avenant n°1, la réalisation et l'installation d'une maquette « physique » du projet urbain de la ZAC Bastide Niel.

L'avenant n°2 est venu préciser les modalités de versement des acomptes liés à la réalisation de la maquette, objet de l'avenant n°1.

Cette maquette est utilisée comme un outil à but pédagogique, permettant à chacun, d'avoir une perception plus juste et de s'approprier ce projet, d'apprécier la répartition des formes et des volumes bâtis, des pleins et des vides.

Par ailleurs, afin d'être exposée à l'occasion d'événements professionnels tel AGORA en Septembre 2012, où elle a été un véritable outil de communication pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, elle a finalement été réalisée sur un dimensionnement plus ambitieux, à coût financier pour la CUB constant. Elle est ainsi composée aujourd'hui de plusieurs modules en polystyrène, représentant les différents îlots de la ZAC, surélevés à hauteur d'homme via des tubes en inox fixés sur un plancher en bois. Son échelle hors du commun, et son aspect d'installation d'art, rendent cette maquette de 32,5m² environ accessible et didactique tant pour le public professionnel que par les habitants.

Elle sera, à nouveau, utilisée pour l'exposition du projet Bastide Niel à la Maison de l'Architecture, sise au 308 avenue Thiers à Bordeaux. Elle sera complétée par la

représentation des îlots des Magasins Généraux Nord (projet Darwin), et de la Halle aux farines (projet des Archives municipales).

La prestation liée à la réalisation, le transport et l'installation des éléments représentant le projet Darwin et la Archives municipales sur la maquette existante n'avait pas été intégrée à la mission de définition du projet urbain du marché subséquent 1 de l'accord cadre, ni dans l'avenant n°1.

Il est donc nécessaire de modifier par avenant le Cahier des Clauses Techniques Particulières ainsi que la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans les annexes de l'acte d'engagement.

La délibération proposée a pour objet d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics

VU le projet d'avenant n°3 au marché n°10341U, mis à disposition des élus communautaires en application des articles L.2121-12 et L.21221-13 du CGCT

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°3 au marché n°10341U prévoyant de compléter la maquette du projet urbain futur de Bastide-Niel par deux projets de construction d'ores et déjà impulsés dans le périmètre de la ZAC.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°3 au marché N°10341U mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°3 au marché n°10341U passé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine MVRDV pour un montant supplémentaire de 5 000 € HT portant le montant du marché à 1 461 270 € HT, soit une augmentation de 4,16% par rapport au montant initial.

Article 3 : La dépense est à imputer au budget principal 2012 au Chapitre 23 – Compte 2315 – Fonction 8220 – CRB UB00 – Programme HB 32.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013

M. MICHEL DUCHENE